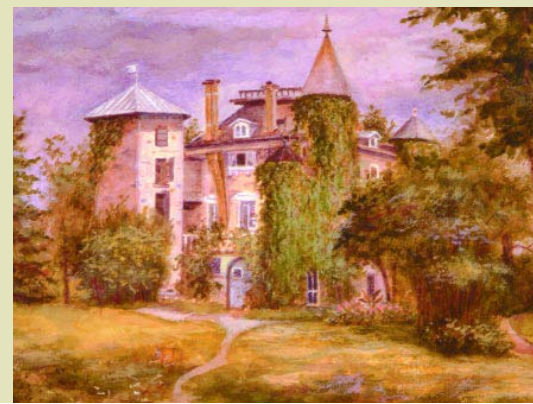




LES 92 RÉOLUTIONS ET LES ÉVÉNEMENTS DE 1837-1838

Ébauchées par Papineau, présentées à la Chambre d'assemblée et adoptées en février 1834, les 92 Résolutions consolident les revendications sur l'électivité du Conseil législatif, la responsabilité ministérielle et le contrôle du budget. Elles forment le programme grâce auquel le Parti patriote remporte les élections de l'automne avec 77 % des suffrages, y compris ceux des Anglais et des Irlandais réformistes. Pour gagner du temps, Londres nomme une commission d'enquête en 1835. En mars 1837, le parlement anglais rejette les revendications du Bas-Canada en adoptant à son tour les dix «résolutions Russell».

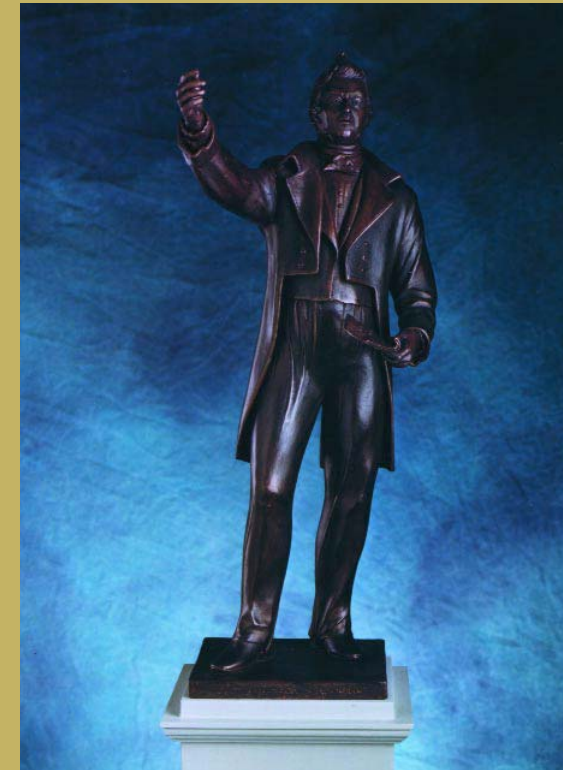
Une fois connue, la réponse de Londres est dénoncée par une série d'assemblées publiques tenues dans l'ensemble du Bas-Canada. Les esprits s'échauffent, le gouverneur met l'armée sur un pied de guerre et mobilise ses partisans. Le mouvement patriote est partagé sur l'attitude à prendre. Les uns prônent un soulèvement armé immédiat, les autres plaident pour la patience et une meilleure préparation, car les forces sont trop inégales. Papineau penche pour la modération mais le gouverneur ordonne son arrestation avec celle d'autres chefs patriotes à la mi-novembre. Des affrontements éclatent à Saint-Denis et à Saint-Charles, sur la rivière Richelieu. Pour éviter la prison, Papineau se réfugie aux États-Unis, puis passe en France en 1839.



Le manoir de Louis-Joseph Papineau à Montebello, aquarelle peinte par Lily Stratton en 1886
Archives nationales du Canada, C-036465

L'Assemblée des Six Comtés à Saint-Charles-sur-Richelieu en octobre 1837, huile sur toile peinte par Charles Alexander en 1891
Musée du Québec, photo Patrick Altman

Entre-temps, le gouverneur suspend la constitution et réprime le mouvement patriote en faisant dévaster plusieurs régions et en multipliant les arrestations, les déportations ou les pendaisons. En 1841, Londres impose l'union législative du Haut et du Bas-Canada avec l'intention de réduire les francophones à l'insignifiance politique. Amnistié en 1844, Papineau est de retour en 1845. Il siège au parlement du Canada-Uni en 1848 comme député de Saint-Maurice, puis en 1852 comme représentant du comté des Deux-Montagnes. Fidèle à ses principes, il dénonce la constitution imposée à la population du Bas-Canada et soutient pendant quelques mois l'idée d'une intégration aux États-Unis. Isolé et usé par la lutte politique, il se retire en 1854 au manoir qu'il a fait construire à Montebello, sur la rive nord de l'Outaouais. Il finit ses jours au milieu de sa famille, de ses amis, de la nature et des livres qu'il chérissait, s'éteignant le 23 septembre 1871.



Commission de la capitale nationale du Québec, photo Marc-André Grenier

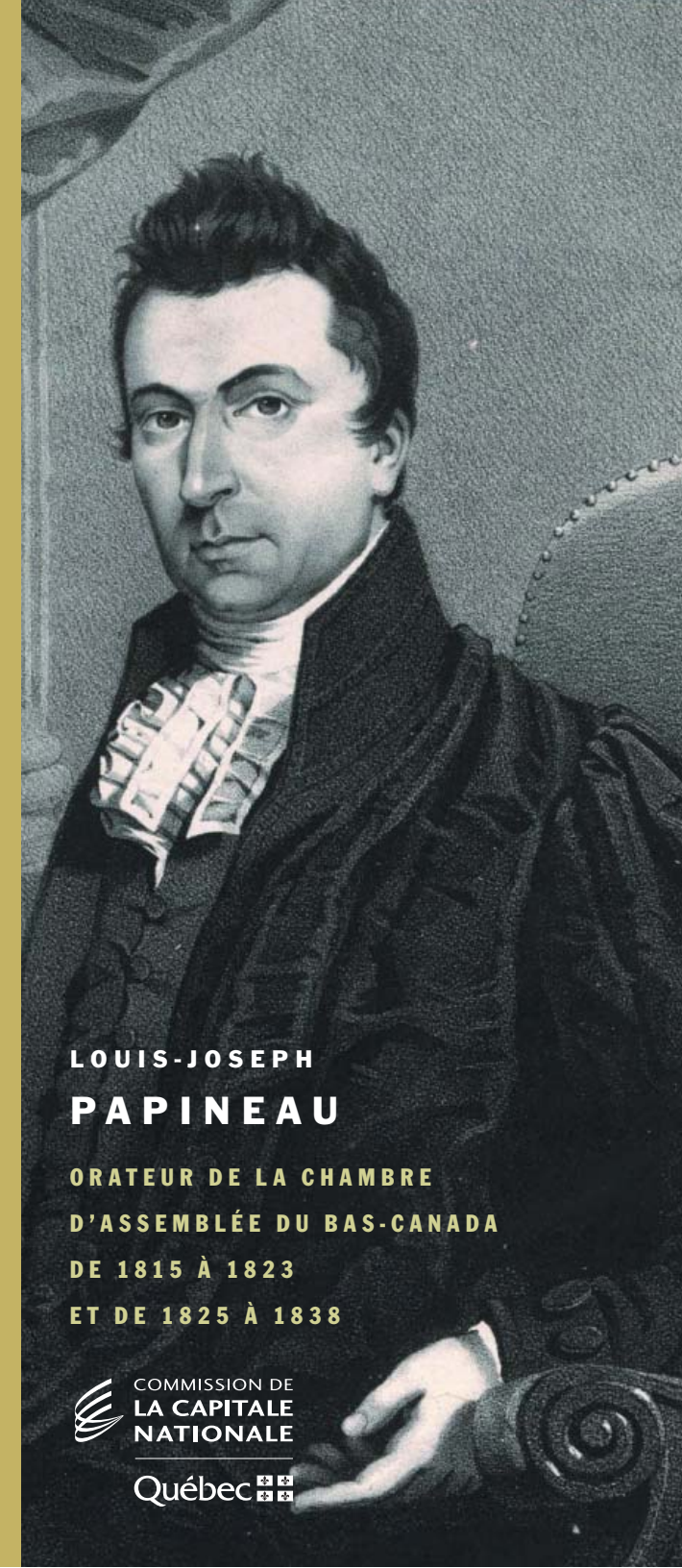
Suzanne Gravel

Diplômée de l'École des Beaux-Arts de Québec, la céramiste Suzanne Gravel conçoit et réalise des monuments et des murales depuis 1966. Tout en poursuivant une carrière dans l'enseignement du dessin et de la peinture, elle a participé à plusieurs expositions de groupe. Ses œuvres d'art public et religieux rehaussent des immeubles et des églises de la rive sud de Québec et de la Beauce : le siège social de la Confédération des Caisses populaires Desjardins et l'église Saint-Henri à Lévis, l'édifice de la Sûreté du Québec à Saint-Romuald, l'église Saint-Isidore, l'école Lambert à Saint-Joseph, l'école Kennebec à Saint-Côme-Linière, l'église et le centre culturel Springbrook à Frampton.

Yvon Milliard

Diplômé de l'École des Beaux-Arts de Québec en 1964, le sculpteur Yvon Milliard a poursuivi une carrière d'éducateur, puis d'archiviste et de conservateur au Musée du Québec. Tout en participant à plusieurs expositions et concours, il a réalisé des commandes pour les hôpitaux de Blanc-Sablon et de Sainte-Anne-des-Monts, pour les églises Saint-Patrice de Rivière-du-Loup et Saint-Ambroise de Loretteville, ainsi que pour l'école Thomas-Chapais de Saint-Denis de Kamouraska.

En couverture : Louis-Joseph Papineau en 1832, lithographie dessinée par Robert A. Sproule
Musée de la civilisation, dépôt du Séminaire de Québec, fonds Viger-Verreault (P32)



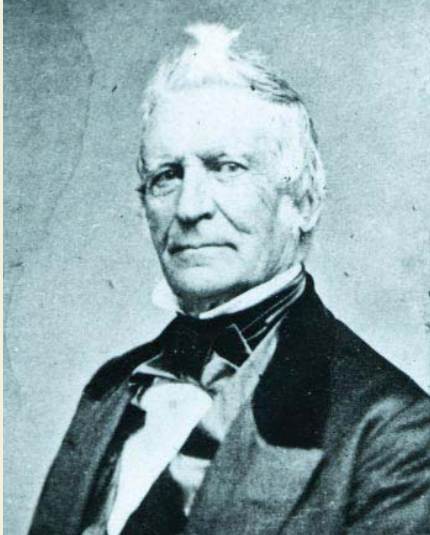
LOUIS-JOSEPH PAPINEAU

ORATEUR DE LA CHAMBRE
D'ASSEMBLÉE DU BAS-CANADA
DE 1815 À 1823
ET DE 1825 À 1838

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec

Louis-Joseph Papineau, photographie prise entre 1850 et 1860 Archives nationales du Québec à Québec, photo J. E. Livernois



LOUIS-JOSEPH PAPINEAU NAÎT LE 7 OCTOBRE 1786 À MONTRÉAL, DANS UN MILIEU OÙ LE COMMERCE, LE DROIT ET LA POLITIQUE SONT À L'HONNEUR. SON PÈRE JOSEPH, ARPEUTEUR ET NOTAIRE, EST DÉPUTÉ DE MONTRÉAL DÈS LA FORMATION DE LA PREMIÈRE CHAMBRE D'ASSEMBLÉE EN 1792, TANDIS QUE SA MÈRE ROSALIE CHERRIER ET SON ÉPOUSE JULIE BRUNEAU PROVIENNENT DE FAMILLES DE MARCHANDS INFLUENTS. APRÈS DES ÉTUDES AU COLLÈGE SAINT-RAPHAËL DE MONTRÉAL ET AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC, LOUIS-JOSEPH ENTREPREND UNE FORMATION D'AVOCAT QU'IL COMPLÈTE EN 1810.

DÉPUTÉ ET ORATEUR

Depuis 1763, le Canada est une colonie du Royaume-Uni. À partir de 1792, le Bas-Canada – le Québec de cette époque – est administré par un gouverneur, un Conseil législatif et un Conseil exécutif désignés par Londres, ainsi que par une Chambre d'assemblée dont les 50 membres sont élus. En 1809, Papineau est choisi par les électeurs du comté de Kent (Chambly) pour les représenter. Les formations politiques n'existent pas encore à la Chambre d'assemblée, mais le « parti canadien », auquel Papineau s'associe, affronte le « parti britannique » en réclamant plus de pouvoirs pour les représentants élus de la colonie. Dès cette époque, Papineau croit fermement aux principes de la démocratie parlementaire reconnus par la constitution anglaise, mais voudrait les voir pleinement appliqués ici.

En 1815, le jeune député est choisi par ses pairs pour être « orateur » de la Chambre, la principale fonction parmi eux puisqu'elle consiste à présider leurs débats. Rapidement, il s'impose aussi comme le chef du Parti canadien. Avec ce dernier, il réclame un droit de regard de la Chambre d'assemblée sur la liste des fonctionnaires dont elle paie les salaires grâce aux revenus des taxes, mais qui sont nommés par le gouverneur.

Le siège de la Chambre d'assemblée au Palais épiscopal de Québec vers 1828, gravure de James Smillie Archives nationales du Québec à Québec



Les frictions entre la Chambre et le gouvernement se multiplient. Elles culminent en 1822, lorsque le Parlement anglais étudie le projet de fusionner le Bas et le Haut-Canada pour angliciser les institutions et la population d'origine française. L'année suivante, Papineau est délégué à Londres avec son collègue John Neilson pour présenter les pétitions des habitants du Bas-Canada contre le projet. À cette occasion, il se réclame de « tout ce qui est cher » à ses compatriotes : « leurs lois, leurs usages, leurs institutions et leur religion ».

Même si le projet de fusion échoue, les tensions politiques s'aggravent. En 1827, le gouverneur Dalhousie dissout la Chambre d'assemblée parce que cette dernière insiste pour contrôler les dépenses. Aux élections qui s'ensuivent, le Parti patriote remporte une victoire écrasante. La Chambre réélit Papineau comme orateur, mais Dalhousie s'oppose à ce choix et suspend les activités parlementaires. Constatant l'impasse, Londres remplace Dalhousie par un successeur plus conciliant, Sir James Kempt, qui accepte Papineau en 1829.

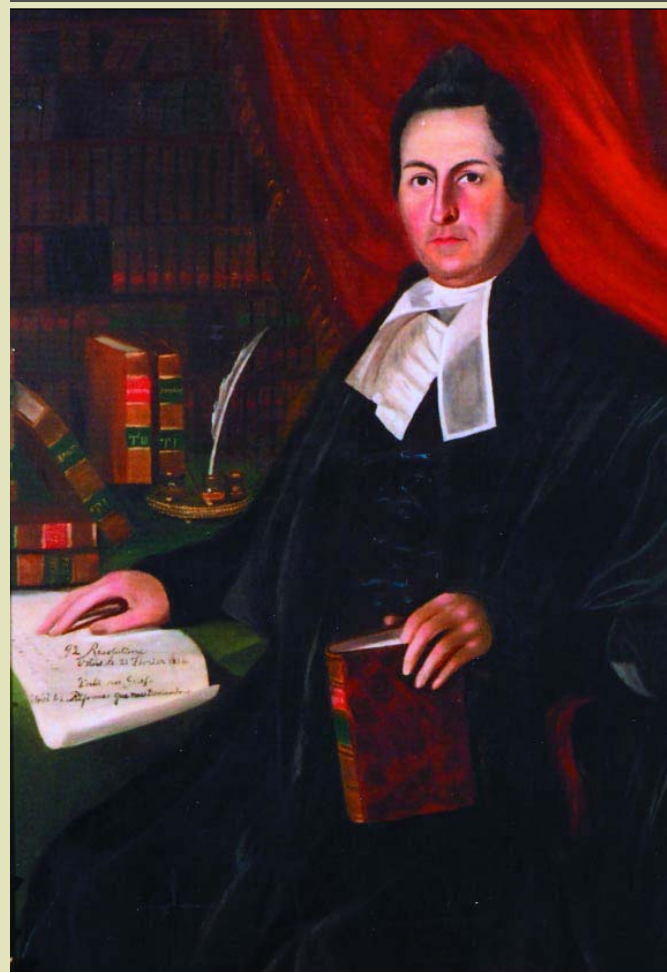
« Si l'on est bien convaincu que l'on a pour soi la justice et la vérité, l'on doit aimer son pays assez pour supporter la toute petite mortification d'être un jour en minorité, assez respecter les hommes et leur raison commune pour croire que bien vite ils comprendront où sont la justice et la vérité et qu'elles finiront par prévaloir. »

(DISCOURS AUX ÉLECTEURS DE YAMACHICHE, 6 JUIN 1848)

POUR UNE DÉMOCRATIE À L'AMÉRICAINNE

Bien au courant des expériences étrangères, Papineau constate que le Bas-Canada possède un régime moins avantageux que d'autres possessions britanniques. Il estime surtout qu'en Amérique du Nord, le mérite et la fortune sont acquis par l'initiative et par le travail. Avec le Parti patriote, il dénonce la composition des Conseils législatif et exécutif, sur laquelle le peuple n'a pas de droit de regard. Pour corriger ce vice des institutions législatives, il désigne de plus en plus souvent la république démocratique des États-Unis comme un modèle de gouvernement.

Louis-Joseph Papineau en 1836, portrait réalisé par Iona Papineau d'après une oeuvre d'Antoine Plamondon Assemblée nationale du Québec, photo Daniel Lessard



Louis-Joseph Papineau, statuette exécutée par Louis-Philippe Hébert en 1885 Musée du Québec, photo Patrick Altman

Dès la fin des années 1820, Papineau cherche à élargir ou à protéger les droits et les pouvoirs du peuple. Pour mettre fin aux conflits d'intérêt et au favoritisme, il veut interdire aux juges d'être membres des organes législatifs. Il exige également un droit de regard des élus sur les fonds destinés aux hôpitaux, le renforcement des institutions locales, l'indemnisation des élus à la Chambre d'assemblée et le droit des laïcs de surveiller la gestion des biens paroissiaux. Il défend le droit civil et la tenure seigneuriale hérités du régime français, afin d'éviter que les juges ne défavorisent la population d'origine française ou que les spéculateurs étrangers ne la dépossèdent de son sol.

Sous la gouverne de Papineau, le Parti patriote adopte en 1828 des lois reconnaissant les droits civils des églises protestantes dissidentes et des communautés juives. La loi accordant aux juifs « tous les droits et privilèges des autres sujets de Sa Majesté » est d'abord rejetée par le Roi, mais elle est présentée de nouveau par les élus en 1830, et finalement sanctionnée en 1832. Non seulement cette législation est une première en Amérique du Nord britannique, mais elle précède de 27 ans une mesure équivalente en Grande-Bretagne.